

Réponse à la consultation
du Syndicat mixte
sur la mise en oeuvre du SCOTERS

6 ANS D'APPLICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CUS. VERS UN BILAN ET DES PERSPECTIVES ?

Question 1

Plusieurs démarches de planification et de prospectives récentes posent la question du poids de l'agglomération et plus particulièrement de la CUS dans le Bas-Rhin. Le SCOTERS, quant à lui, table sur un développement tendanciel de la population de son territoire. Quelle est votre vision de la question démographique ? Dans quelle mesure le développement démographique est-il d'après vous une condition du moteur de développement de la CUS et donc du SCOTERS ?

Réponse

La « taille critique » démographique d'une agglomération est le gage pour ceux qui y viennent (Entreprises, habitants) d'y trouver le plus grand choix possible en terme d'habitat, d'emplois et de services.

Le point faible actuel de la CUS est un déficit en terme de migrations, (territoire pas suffisamment attractif pour de futurs arrivants, difficulté de retenir les cadres). Ceci rejoint la question de « où on met le curseur » en terme d'attractivité (quelle ambition économique, quelles politiques sectorielles ?) socle du développement démographique.

Question 2

Le SCOTERS table sur un scénario démographique à + 0,8 % de population par an. D'autres SCOT très urbains (Bordeaux ou Lille) font, quant à eux, l'hypothèse d'un développement à + 1,6% ? Quelle est votre approche dans le cadre notamment du PLU communautaire ?

Réponse

La CUS si on suit le scénario démographique tendanciel aurait un développement démographique de + 0,3 % par an. Le scénario haut (volontariste) porte ce pourcentage à + 0,42 % .

Le chiffre de l'aire urbaine de Strasbourg (1999 / 2007) est de + 0,6 % par an.

Atteindre le 0,8 % par an est donc un objectif ambitieux.

Au-delà de ces éléments d'analyse quantitative, se pose la question de la place de la CUS dans le SCOTERS. Quelle est la part du développement (démographique, mais aussi économique) que la CUS est prête à assumer ? En fonction des objectifs politiques poursuivis au niveau de la CUS et du SCOTERS, le développement du territoire peut être envisagé selon plusieurs scénarii. La place de la deuxième couronne strasbourgeoise, tout comme celles des pôles urbains et des bourgs centre doivent être redéfinies en fonction de ces objectifs (on construit là où on peut et veut ; on vise un développement homogène sur l'ensemble du territoire ? on cherche à mailler l'ensemble du territoire du SCOTERS par rapport à des centralités renforcées au sein de la CUS et hors CUS ?). La base du débat avec les élus doit se positionner à ce niveau. L'autre volet à développer

concerne l'économie et notamment le type d'activités à développer sur le territoire : quelles sont elles ? Quels sont leurs besoins ? Faut-il spécialiser ou pas les espaces ?

Question 3

Le SCOTERS approche le développement urbain en définissant une armature urbaine. Elle s'appuie sur le « cœur métropolitain » (Strasbourg et sa première couronne) et les 9 bourgs centre. En creux, cette organisation pose la question du positionnement de la deuxième couronne de Strasbourg. Quels sont aujourd'hui, d'après vous, les enjeux du développement de la deuxième couronne ? En quoi sont-ils en adéquation ou en opposition avec le SCOTERS ?

Réponse

La deuxième couronne doit être considérée comme faisant partie de l'agglomération Strasbourgeoise, donc ne plus être considérée comme « deuxième couronne ». Par contre, ces communes de la CUS devront voir leur développement étudié au regard des enjeux du cœur métropolitain, mais aussi du devenir des bourgs et villes moyennes du SCOT. Tout dépend à quoi on compare la 2^e couronne de la CUS, comment on positionne ces communes dans l'aire urbaine → développement urbain à échelles variables (la « hiérarchie des communes » au sein de la 2^e couronne, la CUS, le SCOT, l'aire urbaine).

Outre l'opportunité de renouvellement urbain au sein de Strasbourg et de la première couronne de la CUS, le potentiel de développement de la CUS se situe dans sa deuxième couronne. Les enjeux de développement y sont multiples : au même titre que les bourgs centre du SCOTERS, le rôle de nœuds de transport est à renforcer, leur offre en services et équipements est à asseoir en fonction de leur situation dans le SCOTERS, les évolutions des modes de vie doivent être intégrées dans les logiques de développement.

Question 4

L'armature urbaine, et notamment sa définition très précise du cœur métropolitain (Strasbourg et sa première couronne), ne renforce-t-elle pas le sentiment d'une différence « CUS/ hors CUS » ?

Réponse

Si, mais il y a une différence CUS/ hors CUS. La question est : quelle est la place de l'ensemble de la CUS (voir point précédent) dans le SCOT et le département ?

Au regard de leur situation, de leur connexion avec Strasbourg, la logique CUS/hors CUS paraît légitime. Par contre, elle devrait être complétée par une approche TC (proximité gare, parcours desservi) et fonctionnement de secteurs de territoire qui dépasse la seule frontière « CUS/Hors CUS ». Selon les sujets et la situation géographique des pôles d'emplois, des communes, la limite CUS/Hors CUS n'a plus automatiquement de réalité. L'échelle de réflexion du SCOTERS devrait mettre en avant cet aspect du fonctionnement du territoire.

Question 5

L'armature urbaine du SCOTERS doit se renforcer, notamment avec l'émergence de nouveaux pôles d'emplois et de services. Ces projets de pôles d'emplois et de services sont-ils (tous) identifiés dans la stratégie urbaine de la CUS ? Quelle est votre vision de ces pôles et de leur actualité (degré de concrétisation, place du commerce...) ?

Réponse

Ces « pôles d'emplois et de services » sont à revisiter en fonction du maillage des déplacements / urbanisation. Sur le principe, bonne idée, mais reste à trouver leur place dans le futur développement de la CUS au regard de projets déjà identifiés (quartier d'affaire Wacken, PII et E³, friches brassicoles...), le positionnement de ces pôles est-il toujours justifié ? Ces pôles d'emploi et de services ne sont-ils pas à rapprocher de l'armature urbaine que l'on créera sur la CUS ?

Cette question est en lien direct avec les précédentes. Au sein de la CUS, les pôles d'emplois et de services se situent tous en première couronne. Dans une logique de développement renforcé de la seconde couronne CUS et des bourgs centre, la situation des pôles d'emplois et de services serait à réinterroger.

Question 6

Existe-t-il des sujets ou des secteurs géographiques où l'articulation CUS / hors CUS revêt un enjeu particulier ? Si oui, lesquels ?

Réponse

- Plateforme de concassage ou traitements des déchets bâtiments et ménagers ?
- Grands équipements ?
- Accès au PAS (accès Nord et Sud)
- Enjeu loisirs / tourisme, plan d'eau de Plobsheim
- Accessibilité transports en commun
- Répartition habitat (plus un sujet qu'un secteur)
- Hamster / questions environnementales
- devenir des gravières
- y-a-t-il besoin d'un 3^e pont routier sur la CUS ?
- renouvellement urbain : les conditions / les objectifs
- secteurs économiques (notamment PII)

Ajouter les autres secteurs d'enjeux d'agglo situés en frange de la CUS tels la Porte ouest, le pôle logistique de

Fegersheim, la raffinerie de Reichstett ?

Question 7

L'approche du développement économique qui figure au SCOTERS se traduit de façon réglementaire par une hiérarchisation et une répartition des zones de développement. Cette approche vous semble-t-elle suffisante pour relever les défis de l'attractivité économique qui se présentent à nous (énergie, économie durable, etc..) ? Quels sont selon vous les ingrédients d'un territoire compétitif ?

Réponse

La question de la spatialisation de l'économie reste entière.

Mutualisation des zones d'activités communales ? Quid des zones artisanales communales : 5 ha ?

- Les zones d'activités actuelles sont-elles pérennes? Ou renouvellement activités + friches industrielles ou activités.
- Le PAS est un outil majeur à conserver
- Il faut garder des secteurs à vocation industrielle (site de PETROPLUS et sa reconversion)
- C'est l'environnement social, résidentiel, environnemental qui fait aussi le territoire compétitif pour l'économie

Outre ces éléments, l'accessibilité des bassins d'emploi ainsi que le développement des services à la personne dans les ZA notamment sont des leviers à mettre en œuvre pour rendre le territoire compétitif : Attirer de nouvelles entreprises en leur proposant des services et équipements qui feront « vivre les ZA » ; maintenir et développer des emplois au cœur des villes ; avoir une politique de renouvellement des ZA volontaire...

Question 8

La CUS mène une réflexion de fond sur l'agriculture périurbaine. Quel est son regard sur les orientations du SCOTERS en la matière (essentiellement la protection des terres à forte valeur agricole) ? Comment la réflexion CUS pourrait selon vous se traduire et enrichir un nouveau SCOTERS ?

Réponse

La réflexion engagée actuellement va devoir se concrétiser dans le PLU. Selon le calendrier, le PLU pourrait être exemplaire pour le futur SCOT.....Voir les capacités règlementaires de SCOT et PLU pour le maintien et le développement de l'agriculture.

Vu les limites des documents de planification en terme de gestion culturelle, il s'agit de définir un cadre général offrant les conditions optimales pour favoriser les opportunités de développer une agriculture de proximité là où des projets émergent. Le principe de maintien et de préservation de l'agriculture sur le territoire se décline spatialement selon les objectifs de développement des élus (place de l'agriculture en seconde couronne de la CUS au regard du développement urbain ? définition d'une limite constructible à long terme ?). Une fois les grands principes actés au niveau du SCOTERS, il revient plutôt au PLU de définir les moyens mis en œuvre pour la préservation des espaces agricoles.

Par ailleurs, en matière d'agriculture, la Région se lance également dans l'élaboration d'un schéma régional « des circuits courts ? » en lien avec la Chambre d'agriculture. A suivre et essayer d'articuler les réflexions ?

Question 9

Le projet de territoire identifie des secteurs clés ou des infrastructures clés. Ce dispositif vous semble-t-il toujours d'actualité, jusqu'à quel point a-t-il été mis en œuvre ?

Exemples d'actions d'aménagement soutenues par le SCOTERS :

- la plateforme d'activité de Fegersheim ;
- le PEX et la porte ouest ;
- le GCO, la VLIO, la requalification de l'A35 et plus généralement l'organisation des

déplacements à l'échelle du SCOTERS ;

- ...

Réponse

Sur le principe, oui, il faut dire quels équipements sont nécessaires. Par contre, ne pas les figer spatialement, dire « seulement » quels seront les critères d'implantation des équipements ou aménagements envisagés, et les justifications pour leur programmation.

Question 10

L'actualité récente ou l'évolution des études et des projets font apparaître de nouveaux secteurs d'enjeux. La raffinerie de Reichstett en est un bon exemple. Y a-t-il d'autres exemples de ce type qu'il convient d'identifier ? Le SCOTERS, dans sa version actuelle est-il un frein à l'émergence de projets sur ces secteurs ? Si oui, dans quelle mesure et éventuellement à quelle échéance ?

Réponse

Le SCOTERS ne constitue pas vraiment un frein sauf sur certains points déjà identifiés : PEX, communes bien desservies, inondation - le SCOT étant plus restrictif que le SDAGE –

- plate-forme de concassage // captage d'eau
- seuil de commerces ?

Question 11

En quoi le projet de territoire et les orientations du SCOTERS sont-ils en décalage avec le projet urbain de la Ville de Strasbourg ? Y a-t-il des points d'amélioration à apporter ?

Réponse

Pas de différence entre SCOT et Strasbourg ville centre... (sauf PEX) + future adaptation à l'extension du PSMV.

Question 12

Sur la question de l'urbanisation en zone inondable, le SDAGE est intervenu après l'approbation du SCOTERS avec une approche plus complète du phénomène une posture différente en terme de traitement du risque par submersion. Comment gérez-vous la coexistence de ces deux approches et leurs traductions réglementaires ? Quels sont selon vous les points d'amélioration pour le SCOTERS sur ces sujets ?

Réponse

Il faut en effet voir les impacts du SDAGE sur le SCOT et sur le PLU...

Question de fond : le SCOTERS est plus restrictif que le SDAGE et souvent les PPRI très très restrictif ? Trop ! Comment revenir « en arrière » sur trop de principes de précaution

Sur les zones inondables il faudrait distinguer clairement (la remontée de nappe et la submersion à faible aléas par rapport aux zones soumises à des aléas forts) afin que des solutions techniques

innovantes puissent être imaginées dans ces cas pour concilier urbanisation (modérée et sous conditions) avec ces classements... Il faudrait pouvoir faire évoluer la règle du remblaiement actuellement autorisé et préférer plutôt l'adaptation typologique du bâti ou de solutions techniques visées ci-dessus.

Bref, plutôt plus de créativité archi et urbaine que plus de règles...

Remarques, commentaires et compléments